



Problème état des lieux de sortie

Par **yvan42**, le **12/07/2019** à **16:25**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir vos avis concernant plusieurs points:

je loue un appartement depuis 3 ans à un locataire qui souhaite partir de appartement. Le préavis se terminant le 11/07/19, nous avons convenu d'une date pour l'état des lieux le 10/07/19.

Lors de l'état des lieux de sortie, il se trouve que le locataire en question, n'a pas pu être là. A la place, le garant du bail est venu au rendez-vous.

1° question: malgré cela nous avons effectué l'état des lieux et signé les documents. Le document est-il valable? étant donné que l'état des lieux d'entrée a été signé par le locataire et non par le garant?

2° question: le 11/07/19, soit 1 jour après, j'ai un rendez-vous avec mon nouveau locataire pour l'état des lieux d'entrée. Je m'aperçois que la plaque à induction est cassée et je ne l'ai pas noté dans l'état des lieux. est ce que je peux me retourner vers mon ancien locataire?

Merci de votre retour

Cordialement,

Yvan CONSTANT